Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_046-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
CANTON DE MOREAC

Guéhenno
Commune du patrimoine rural de Bretagne

[2026-046] REPARTITION DU MONTANT DE REFACTURATION TRANSPORTS SCOLAIRES BILLIO-GUEHENNO

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil municipal : le 19 juin 2026.

Présents : Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD, Brigitte ÉTHORÉ, Erwann GRANDIN, Yannick GUEGAN, Jean-Philippe GUEGUEN Christiane JOUBIOUX, Julien KERVEADOU, Konstantina KYRIAKI (*arrivée à 18h39*), Anthony LE CORFF, Denise LE MER, Michel LE MERCIER, Olivier PARCOLLET.

Excusées : Virginie CAILLOT (donne pouvoir Erwann GRANDIN), Isabelle MARTIN et Pauline GUILLON.

Effectif	Présents	Quorum	Pouvoir	Votants
15	12	8	1	13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Yannick GUEGAN.

Centre Morbihan Communauté est organisateur secondaire en matière de transport scolaire primaire (le premier organisateur étant la Région).

Le coût de la compétente transport scolaire était refacturé au travers des attributions de compensation entre Centre Morbihan Communauté et les communes.

Dans les prochaines années, le coût de la compétence transport scolaire ne sera plus refacturé à travers les attributions de compensation.

Or, la Région Bretagne ressort un coût unique du transport scolaire pour les communes de Billio et Guéhenno (puisqu'il s'agit d'un RPI).

	Reliquat 2024-2025	2025-2026	Acompte 2026-2027	Montant à prévo au BP 2026
BILLIO-GUEHENNO	15 321,46 €	5 547,50 €	2 219,00 €	23 087,96 €

Centre Morbihan Communauté demande donc de proposer une clé de répartition entre Billio et Guéhenno pour refacturer directement le coût du transport scolaire.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600719-20260624-2026_046-DE

Les commissions affaires scolaires de Billio et Guéhenno s'étaient réunies le 24 février 2026 pour trouver une clé de répartition pour cette refacturation. Après plusieurs hypothèses de calcul, la méthode privilégiée était la suivante :

- la première moitié de la somme divisée de manière égale entre les 2 communes ;
- la seconde moitié de la somme divisée en 2/3 pour Guéhenno et 1/3 pour Billio ;

Hypothèse 4 : part fixe (1ère moitié divisée entre les communes) + part variable (2/3 Guéhenno - 1/3 Billio)

	Reliquat 2024 2025	2025-2026	Acompte 2026-2027	Montant à prévoir au BP 2026
Guéhenno	8 937,52 €	3 236,04 €	1 109,50 €	13 283,06 €
Billio	6 383,94 €	2 311,46 €	1 109,50 €	9 804,90 €

Cette solution a été privilégiée puisqu'elle permet d'avoir une répartition simple et équitable (il s'agit approximativement des montants que payait auparavant chaque commune).

L'information a été communiquée aux nouveaux élus lors de la commission des affaires scolaires Billio Guéhenno du 29 avril 2026.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la répartition tel que susmentionnée ;
- Autorise le maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour	**13**
Contre	/
Abstention	/
Non votant	/

Le Maire de Guéhenno,
Nolwenn BAUCHÉ-GAVAUD



Le secrétaire de séance,
Yannick GUEGAN